



Inspectrices, inspecteurs et syndicats, unis dans l'action, ont réussi leur pari :

Porter leurs revendications à Bercy pour contrer le blocage de la caisse nationale !

CIRCULAIRE

Après avoir été éconduits à plusieurs reprises de façon arrogante par Yann-Gaël Amghar, DG de l'Acoss, ces personnels ont rapidement pris conscience de la nécessité d'interpeller le ministère de tutelle, réel détenteur des cordons de la bourse. En effet, les échanges à l'occasion du rassemblement du 30 novembre dernier et le « live » du 6 mars sont restés stériles quant à la prise en compte de la dégradation de leurs conditions de travail et le manque de reconnaissance salariale.

L'idée circulait d'une action le 6 avril et la fédération des organismes sociaux de la CGT est venue à la rencontre des inspecteurs d'Ile-de-France pour qu'elle se concrétise. La suite vous la connaissez, tous ceux qui étaient convaincus que l'unité était le seul moyen d'être entendu ont relayé le message et c'est plus de 150 inspecteurs et inspectrices du recouvrement venus de différentes Urssaf régionales qui se sont donc retrouvés rassemblés devant le Ministère de l'économie et des finances.

Ils auraient probablement été plus nombreux si la date retenue depuis plus de quinze jours ne s'était pas télescopée avec la onzième journée d'action organisée pour lutter contre la réforme des retraites, ce qui a empêché de venir les collègues qui prévoyaient de prendre le train.

La délégation menée par Karim BAKHTA de la FNPOS CGT (Urssaf Normandie) était composée paritairment de : Daniel Allié (Urssaf IdF), Sophie Bodineau (Urssaf Centre-Val de Loire), Laure Boucher-Giton (Urssaf IdF), Yvan Constanti (Urssaf IdF) et de Laurence Hugot (Urssaf IdF).

Pour le cabinet de Gabriel Attal participaient Fanny ANOR, directrice adjointe et Jean-Cyril Le Goff, conseiller dialogue, ainsi que Sophie Patout, directrice déléguée de l'Acoss.

Un entretien qui a finalement duré près d'une heure et demi tant notre interlocutrice s'est montrée ouverte à la discussion et particulièrement intéressée.

En préalable, la délégation a rappelé à quel point les IR exercent consciencieusement avec fierté et plaisir ce métier en contact direct avec les publics de l'Urssaf ainsi que leur attachement au service public. Ainsi les participants ont évoqué certaines anecdotes sur la pratique du métier non sans une certaine émotion profonde. Sauf que voilà, faute de reconnaissance, c'est la démotivation qui peu à peu s'est installée au détriment de la passion des débuts. Pire encore, certaines mesures mises en place par la caisse nationale sont vécues comme vexatoires et infantilissantes : supervision tatillonne, demande de justification suspicieuse des consultations DSN détectées par l'outil « empreinte », procédure excessive de validation de la maîtrise des fonctions pour prétendre à un parcours professionnel du N6 au N7, « plafond de verre » au N7 sauf à

N° 08/2023
SECURITÉ
SOCIALE

07/04/2023

" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."

Ambroise Croizat



changer de métier alors que le N8 de la classification des métiers reconnaîtrait le haut niveau d'expertise, procédure de validation des acquis de l'expérience nécessaire pour l'IR déjà en exercice alors que son élève est automatiquement validé à l'occasion de la certification...

A ce rythme, il faut que la caisse nationale réalise que c'est la démission silencieuse qui s'impose maintenant dans les esprits parmi le corps de contrôle. La délégation a rappelé la frustration de ne pas se voir attribuer des points de compétence chaque fois que sont atteints les objectifs fixés à l'occasion de l'entretien annuel faute d'enveloppe budgétaire suffisante. Plus question d'abuser de la conscience professionnelle pour impliquer davantage ! Plus question de s'engager de manière volontaire et désintéressée sur de nouvelles missions ! Et l'empathie pour les élèves ne doit pas tout permettre à l'occasion des formations « campus ».

A l'occasion de l'unification du recouvrement social, les IR s'impatientent du « ruissellement ». En effet, le renforcement de la politique de contrôle et la prise en charge de toute la diversité et la complexité de certaines de ces activités doivent constituer un levier pour mieux reconnaître les compétences mises en œuvre par les IR et les résultats obtenus.

Fanny ANOR souhaitait un retour sur le plan d'actions arrêté par la caisse nationale. La délégation a rappelé qu'il a été jugé bien insuffisant et que les paroles devaient être suivies des actes notamment sur la politique du chiffre, l'assouplissement des règles de procédure de la VMF ainsi que l'augmentation du nombre de parcours au N7 chaque année. C'était également l'occasion de souligner que la caisse nationale a su trouver les moyens pour régler un problème d'attractivité pour les élèves-IR en les rémunérant dorénavant au niveau 5A alors que lorsqu'il s'agit des IR en place la question est renvoyée à une éventuelle négociation sur les salaires au niveau de l'Ucanss. La réalité est que les IR vivent un véritable déclassement comparativement aux autres salariés de l'institution ou d'autres corps de contrôle de la fonction publique (inspections du travail, des finances publiques, des douanes...). L'écart au SMIC s'est fortement réduit en quelques années et la dynamique du SMIC tasse les niveaux de la classification. Là encore, la représentante de la caisse nationale se dérobe en renvoyant à la renégociation de la classification des emplois prévue par l'UCANSS seulement en 2024. Nous lui avons rappelé l'occasion manquée lors de la dernière négociation de la classification au cours de laquelle la caisse nationale avait finalement déclassé le métier d'inspecteur du recouvrement, considérant que cette catégorie captive pour laquelle il n'y avait pas de souci d'attractivité à l'embauche ni de fidélisation par la suite.

La délégation a insisté pour obtenir une réponse qui réponde à l'urgence exprimée à nouveau ce jour par les IR mobilisés dans l'ensemble des régions et réunis devant le ministère. Deux propositions sont donc portées par la délégation : la renégociation du *protocole d'accord du 27 février 2009 relatif aux agents chargés d'une activité de contrôle* et l'attribution d'une prime pérenne de 50 points au titre de la prise en charge des nouveaux champs de contrôle.

La représentante du cabinet ministériel a parlé de volonté d'avancer et de travailler avec la caisse nationale sur différentes mesures autour de primes, de points et d'avantages transverses. La Direction de la Sécurité Sociale, l'autre tutelle, n'ayant pas encore fait son retour sur les moyens, la COG ne pourra être adoptée qu'à l'occasion du conseil d'administration de l'Acoss programmé au 16 mai. Elle propose un nouvel échange dans quelques semaines seulement après la visibilité sur le cadrage budgétaire à l'occasion de la négociation des conventions d'objectifs et de gestion ainsi que la RMPP (enveloppe budgétaire pour les mesures salariales collectives et individuelles) et la négociation annuelle obligatoire. Éléments de langage ou engagement sincère ?

Circulaire : 08/2023



Si pour la représentante du ministère, il est urgent d'attendre, par contre de notre côté, il nous faut absolument maintenir la pression jusqu'à satisfaction.

Il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Des assemblées générales dans chaque organisme doivent être organisées pour décider des actions les plus pertinentes à mettre en œuvre dans cette perspective.

Le scepticisme d'hier n'a plus sa place. Nous en voulons pour preuve cette belle initiative nationale ce 6 avril qui s'est concrétisée par un rassemblement de fière allure et une délégation reçue rapidement par le ministère de tutelle. Ce mouvement, avec une bonne dynamique, arrive à contourner les obstacles.

Rendez-vous donc très vite pour demander à nouveau des comptes à nos caisses nationales et nos tutelles. TOUS ET TOUTES ENSEMBLE ET UNIE.S !





Sécurité sociale
Régime Général de la Sécurité sociale

MSA
Mutualité Sociale Agricole

Mutualité

GPS
Groupes de Protection Sociale

Aide, accompagnement
et soins à domicile

Pôle Emploi

Missions Locales

Régies de Quartier

Associations/Divers

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique
À l'attention de Monsieur le Ministre
Monsieur Gabriel ATTAL
Ministre délégué chargé des comptes publics
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Montreuil, le 31 mars 2023

Monsieur le Ministre,

La FNPOS CGT veut porter à votre connaissance la mobilisation des agents chargés d'une activité de contrôle dans les Urssaf dans le cadre d'un mouvement national visant à dénoncer l'accélération de la dégradation de leurs conditions de travail dans l'exercice du métier ainsi que le manque de reconnaissance salariale.

Ces personnels étant un rouage essentiel de la politique de lutte contre la fraude sociale menée par les pouvoirs publics, vous ne pouvez plus ignorer ce mouvement national des inspecteur.rice.s et contrôleur.euse.s du recouvrement. Après tout, la Direction de la Sécurité Sociale est rattachée à vos services de tutelle.

Le 6 décembre, les directions de l'ACOSS et de l'UCANSS ont reçu une délégation de ces personnels, puis les organisations syndicales représentatives au régime général dont la CGT. L'ACOSS proposera un plan d'action portant sur l'organisation et les conditions de travail, mais les questions de rémunération seront renvoyées à la renégociation de la classification des emplois prévue par l'UCANSS seulement en 2024. Toutefois, elles ne donneront pas suite à la demande de réouverture de négociation du protocole d'accord du 27 février 2009 impactant directement ces personnels. Elles prétexteront également la négociation en cours des COG et l'absence de cadrage des ministères de tutelle.

Le 6 mars, Monsieur Yann-Gaël AMGHAR, Directeur Général de l'ACOSS, a présenté à l'occasion d'une visioconférence un plan d'action finalement jugé bien insuffisant, qui a donné lieu à une mobilisation sociale très suivie le 8 mars.

Ces personnels réaffirment leur détermination en appelant à une action massive et unitaire dans l'ensemble des organismes, en décidant de pratiquer la « démission silencieuse » voire de se déclarer grévistes à l'occasion des sessions de formation à suivre ou à animer, en cours ou à venir, sur les nouvelles législations prises en charge par le réseau des Urssaf parce que, in fine, ce seront bien ces personnels qui verront dorénavant agrandir et complexifier substantiellement le champ de contrôle, et ce, sans compensation.

.../...

Ce 6 avril après-midi, ces personnels ont décidé d'un rassemblement statique devant votre ministère. L'objectif est de vous interpeller sur les conditions de travail dégradées, les missions demandées de plus en plus nombreuses et les salaires qui ne sont plus à la hauteur de leurs activités et les compétences attendues.

Face à cette urgence, une délégation d'inspecteurs et d'inspectrices accompagnée de la FNPOS CGT demande, Monsieur le Ministre, à vous rencontrer à l'occasion de cette journée d'action.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.



Karim BAKHTA
Animateur Collectif
FNPOS CGT Sécurité sociale